
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 8)

ENTRE

Hedevco, Société en commandite;
(ci-après l'« Entrepreneur »)

C. :

Faten Tabbara et Juan Manuel Zuniga Al Varez;
(ci-après les « Bénéficiaires »)

ET :

Garantie de construction résidentielle ;
(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S21-081601-NP

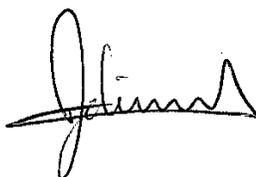
CERTIFICAT DE RÈGLEMENT HORS COUR

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé qu'un règlement hors cour est intervenu dans la présente instance.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est réglé hors cour.

Frais à suivre.

Montréal, le 11 novembre 2022



Elhama Mohammad Amin
Greffière adjointe